



Le 18 décembre 2015, le Conseil départemental des Yvelines a délibéré et décidé de la baisse de 30% du budget de l'action éducative de la Prévention Spécialisée sur le département à l'unanimité moins une abstention.

La Prévention Spécialisée sera concentrée sur les quartiers en politique de la ville de deux communes d'agglomérations : Seine Aval, 0Saint-Quentin-en-Yvelines sur la base de 70% CD, 30% villes et/ou agglomérations pour les quartiers en « zones prioritaires » et 50/50 pour ceux qui sont en « veille active ». Les villes où des quartiers sont en politique de la ville dont les Maires ne veulent pas de la Prévention Spécialisée sont libres de leur choix (Poissy, Sartrouville, ...).

Pour les autres villes et collectivités territoriales qui financeraient des actions éducatives, elles pourraient obtenir des subventions de fonctionnement qui ne seraient pas affectées à la Prévention Spécialisée mais au budget général.

Des appels à projets seront ouverts, début janvier au plus tard, pour les territoires en politique de la ville. Les conventions actuelles, concernant ces territoires, seront prolongées jusqu'à fin mars 2016 où de nouvelles conventions seront signées avec les associations retenues.

Pour les associations développant leur action éducative sur des villes non concernées par les appels à projets des « budgets de clôture » sont prévus pour gérer les licenciements et les reclassements éventuels.

Ces décisions confirment les craintes du collectif Prévention Spécialisée des Yvelines et des signataires du communiqué de presse du 4 décembre. Le Conseil Départemental amplifie son renoncement progressif à sa mission de Prévention Spécialisée. Les participations exigées des villes et des collectivités territoriales sont de plus en plus importantes et certaines auront d'extrêmes difficultés à y souscrire. Des pans entiers de l'action éducative de la Prévention Spécialisée vont être lâchés pour longtemps avec leur cortège de conséquences sur les jeunes, les parents, les groupes de pairs, le travail partenarial, la cohésion sociale.

Madame Arenou a beau réaffirmer une volonté de concentrer l'action de la Prévention Spécialisée sur les quartiers les plus en difficultés et vers les jeunes en voie de marginalisation, le Président Bédier, dont la Prévention Spécialisée est la cible actuelle, ne cache pas ses intentions à venir puisqu'il a déclaré : « le temps de la protection sociale façon après-guerre est terminé ... Sa fin doit être bien organisée ».

A ces décisions néfastes d'abandon d'une grande partie des jeunes des quartiers populaires le Conseil Départemental a ajouté le 18 décembre une atteinte au fonctionnement démocratique d'une séance publique de l'assemblée délibérative du Conseil Départemental.

Les représentants du collectif Prévention Spécialisée 78 et des signataires du communiqué de presse du 4 décembre (19 associations et organisations départementales, régionales, nationales) ont été interdits d'entrée, sauf un, rentré avant la formulation de l'interdiction. A cette exception près, aucun membre du collectif ou représentant des signataires n'a pu écouter les débats publics de l'assemblée départementale au prétexte fallacieux d'un manque de place.

Cette interdiction ajoute le mépris aux décisions iniques.

Dans une situation où les appels au rassemblement et à la concorde abondent, l'interdiction prononcée par le Conseil Départemental résonne comme une attaque à la démocratie.

C'est un autre mauvais signe envoyé aux citoyens.

Signataires: Attac 78, ATD Quart Monde Yvelines, CEMEA IdF (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Actives), CES (Confluence Écologie Solidarité), CAC (Collectif des Associations Citoyennes) CGT Yvelines, CNLAPS (Comité National des Acteurs de la Prévention Spécialisée), Eclaireurs et Eclaireuses de France IdF, EELV Yvelines, FCPE Yvelines, LDH fédération des Yvelines, MJC fédération des Yvelines, MRAP comités locaux 78, NPA 78, ONES (Organisation Nationale des Éducateurs Spécialisés), PCF des Yvelines, PG des Yvelines, PS fédération des Yvelines, SUD santé-sociaux 78

